
LE BELIZE, UNE SOCIÉTÉ PLURICULTURELLE SANS POLITIQUES MULTICULTURELLES ?

Elisabeth CUNIN et Odile HOFFMANN***

À la fin du 20^e siècle, le « régime des droits de l'homme » et son corollaire multiculturel¹ s'imposent aux gouvernements dont beaucoup modifient leurs constitutions pour adapter leurs législations à ce nouveau paradigme. La diversité culturelle devient ainsi un opérateur politique. Nous montrons, à partir du cas du Belize, que d'autres voies sont possibles. La « diversité culturelle » se construit dans le politique, avant et après le multiculturalisme, avec ou sans politiques multiculturelles. L'analyse s'intéresse aux manières dont la diversité – qualifiée d'ethnique, raciale ou culturelle selon les contextes – est prise en compte dans deux champs privilégiés de construction nationale : la culture et le territoire.

Le Belize, ancienne colonie britannique en Amérique centrale, est généralement décrit en termes de diversité culturelle et de multiplicité des groupes ethniques qui le composent. Sur le site officiel du gouvernement bélizien, le pays est ainsi présenté : « Le pays est un melting-pot de nombreuses races et, avec les années, cette caractéristique multi-raciale a augmenté avec l'arrivée de nombreux migrants d'Amérique Centrale, d'Asie, d'Europe et de la Caraïbe (...). Les recensements de populations montrent que les groupes ethniques principaux (mestizo, créole Maya Ketchi

* URMIS (IRD-Université Nice Sophia Antipolis).

** URMIS (IRD-Université Paris Diderot).

1. Saskia Sassen, "The Repositioning of Citizenship and Alienage: Emergent Subjects and Spaces for Politics" in *Globalizations*, May, Vol. 2, No. 1, pp. 79-94, 2005.

(kek'chi), Yucatèque et Mopan, Garifuna, Indiens²) représentent un pourcentage élevé de la population du Belize. Les autres groupes ethniques, qui représentent un faible pourcentage de la population, sont les suivants : Mennonites allemands ou hollandais, Chinois, Arabes, Africains. Ces groupes ethniques sont néanmoins fortement mélangés ». ³ Le discours intellectuel et universitaire n'est pas en reste et nombreuses sont les publications qui décrivent, analysent, commentent la diversité ethnique et culturelle du Belize, comme le trait le plus remarquable de ce petit pays, intermédiaire entre Caraïbe et Amérique centrale⁴. La représentation ethnicisée du pays est une pratique héritée de la gestion coloniale de la population, comme on peut le voir à travers l'analyse des recensements réalisés depuis le 19^e siècle⁵.

Pourtant, à l'indépendance, en 1981, le gouvernement semblait prendre le contre-pied d'une politique de traitement différentiel des individus en raison de leur appartenance ethnique. La Constitution proclame vouloir « éliminer les privilèges et inégalités économiques et sociaux entre les citoyens du Belize, que ce soit en raison de la race, de l'ethnicité, de la couleur, de la croyance, du handicap ou du sexe » (*Préambule à la Constitution signée en 1981*). Les programmes du People United Party, PUP, principal parti bélizien porteur de l'indépendance en 1981, ne mentionnent jamais l'ethnicité ou une quelconque différence culturelle. Ils insistent avant tout sur l'appartenance nationale et sur une identité qui serait bélizienne, dans la tradition politique occidentale qui pose l'équivalence « Un pays-Un peuple ». Lorsque, récemment, le manifeste du PUP a introduit une référence à la différenciation ethnique de la population, celle-ci a pris la forme de la reconnaissance d'un état de fait, d'une diversité qu'il était certes question de préserver mais certainement pas d'encourager. « Nous respecterons les différentes cultures de la population et nous assurerons que nos structures et politiques sociales et économiques ne violent pas leur culture » (PUP manifeste 1998-2003).

2. Nous laissons les ethnonymes en invariable, en majuscule pour le nom, minuscule pour les adjectifs (maya, garifuna), sauf dans les citations où nous laissons la typographie originale.

3. Site web du gouvernement, dernière consultation : 30 mai 2013, <http://www.belize.gov.bz/index.php/people>. Les traductions de l'anglais sont des auteurs.

4. Leo Bradley, *Belizean races and their cultures*, Unpublished manuscript, Belize City, Bliss Institute, 1967; Lita Krohn et al., *Readings in Belizean History* (2nd ed.), Belize City, St John's College, 1987; Richard Wilk et Chapin Mac, "Ethnic minorities in Belize: Mopan, Kekchi and Garifuna", in *Speareports*, No. 1. Mexico, SPEAR, Cubola Production, 1990; Joseph Aondofe Iyo, *Towards understanding Belize's multi-cultural history and identity*, Belmopan, University of Belize, 2000.

5. Elisabeth Cunin, Odile Hoffmann, « Description ou prescription ? Les catégories ethno-raciales dans les recensements et leurs usages politiques au Belize, 19-20^e siècles », in *Cahiers des Amériques Latines*, No. 67, 2012.

Au moment même où il vise à rassembler sa population autour d'un projet national unificateur, le Belize se trouve de fait confronté à deux dynamiques opposées : l'héritage d'une administration différentialiste liée à la politique coloniale britannique du « *divide and rule* » ; la mise en place dans les Amériques de politiques multiculturelles, basées sur la reconnaissance de la différence, dans les années 1980-90. Ces multiples décalages (colonisation britannique, indépendance tardive, construction nationale dans un contexte multiculturel) nous permettront de revenir, avec un regard nouveau, sur les configurations du multiculturalisme en Amérique latine.

Pour étudier et comprendre le positionnement du gouvernement bélizien, il nous faut en effet préciser le contexte de nos analyses. Le Belize se présente comme un laboratoire exceptionnel en Amérique latine, par une colonisation tardive – le Belize devient colonie britannique en 1862 alors que ses voisins centre-américains sont indépendants depuis près d'un demi-siècle – et l'application de la politique anglaise du « *divide and rule* ». La décolonisation est tout aussi tardive et complexe. L'indépendance acquise en 1981 est précédée d'une période de « *self-government* », instauré en 1964. Le *self-government* accorde une grande autonomie aux instances et aux acteurs politiques locaux, dans un cadre colonial, en matière de politique intérieure. La politique générale (économique, extérieure) reste la prérogative du gouvernement britannique. Dans le même temps, le Belize reflète les dynamiques socio-historiques régionales et ressent, au même titre que ses voisins, les tendances venues de la globalisation économique, de son insertion dans les grands courants migratoires, de son intégration centre-américaine, etc. Dans ce contexte contrasté, nous nous intéressons à l'élaboration des politiques publiques dans deux domaines qui déterminent les champs d'autonomie – idéologique ou territoriale – du pays et posent les conditions d'existence de la Nation et des groupes qui la composent : les politiques culturelles et les régulations foncières.

Les travaux sur le Belize relèvent trois « modèles » de gestion politique de la diversité ethnique et culturelle du pays : le « modèle hégémonique » qui renvoie au statut dominant d'un groupe, les créoles, associés à la colonisation britannique et devenus avec l'indépendance le groupe de référence qui tend à monopoliser la gestion politique nationale ; le « modèle pluraliste », mettant l'accent sur la diversité de la population issue de la colonisation historique britannique et des migrations successives ; le « modèle synthétique », insistant sur la construction d'un projet national collectif original, conçu par les courants indépendantistes du 20^e siècle en rupture avec les politiques coloniales⁶. Ces trois modèles se croisent et se superposent depuis 1981 – et même dans l'histoire du Belize – alors que les politiques mises en place sont loin d'être linéaires et homogènes.

6. Laurie Kroshus Medina, "Defining Difference, Forging Unity: the co-construction of race, ethnicity, and nation in Belize", in *Ethnic and Racial Studies*, vol. 20, No. 4, pp. 757-780, 1997.

L'analyse des deux champs d'application mentionnés – le culturel et le foncier – permet d'aller au-delà de cette typologie. Elle montre que les variations dans les politiques mises en place se réfèrent moins à la composition ethnique de la population (ce qui fonde le modèle de Medina) qu'au positionnement des uns et des autres – groupes et gouvernements – face aux forces exogènes (empire colonial, arènes transnationales, globalisation des droits des autochtones) et endogènes (paradigme développementaliste, construction de la Nation) qui dessinent, à chaque période, le champ des options politiques possibles.

Nous nous demanderons s'il existe des politiques – et lesquelles – fondées sur la reconnaissance de la différence ou explicitement destinées aux groupes ethniques. Prennent-elles la forme de « politiques de la reconnaissance » des identités ou de « politiques redistributives » visant à corriger les inégalités sociales ? Au contraire, observe-t-on une volonté de dépassement de l'ethnicité qui s'inscrirait dans une logique d'affirmation d'unité nationale, au moment même où se construit l'État-nation ? Ou bien encore, plus prosaïquement, doit-on conclure à une reproduction des structures et divisions coloniales dans les hiérarchies nationales ?

LES POLITIQUES CULTURELLES ENTRE CONTINUITÉ ET DISCONTINUITÉ : LA NAISSANCE DU MUSÉE DU BELIZE

Pour le National Institute of Culture and History (NICH), principal organe de coordination des politiques culturelles, il est question de la « préservation de cultures et héritages divers » (<http://www.nichbelize.org/about-nich/about-nich.html>), d'un « Belize qui embrasse son héritage culturel diversifié » (NICH 2012 : 6). La programmation 2006-2007⁸ multiplie les photos et légendes sur les groupes ethniques et rappelle la mission du NICH : « encourager les Béliziens à mieux connaître leurs racines historiques et ethniques ».

Néanmoins, au niveau des activités concrètes des instituts qui le composent, les références à l'ethnicité sont bien moins évidentes. Si l'Institute of Archeology est centré sur les sites mayas, l'Institute of Creative Arts ne présente qu'une seule activité, sur les 26 répertoriées, qui s'affiche en termes ethniques (concernant la culture créole). Pour sa part, l'Institute for Social and Cultural Research mentionne une exposition sur les tissus maya et mennonites, le lancement de l'ouvrage « African Maya history Pro-

7. Christian Gros, Dumoulin Kervran David, *Le multiculturalisme. Un modèle latino-américain « au concret » ?*, Paris, Presse Sorbonne Nouvelle, 2011.

8. NICH, Work Plan 2006-2007, April 2006. Annual Report, ANR, Box 9, Archives of Belize. National Institute of Culture and History, *National Cultural Policy. Working Document. Our Culture: Our Values, Our Identity, Our Prosperity*, Belmopan, NICH, 2012.

ject Book », une exposition sur la population indienne (East indian). Toutes les autres activités (publications de livres, concours de beauté, exposition itinérante sur les plantes, histoire de la House of Government, programmation de « danses traditionnelles », exposition sur le sport, classes de lecture, etc.) ne sont pas qualifiées ethniquement. Si on observe bien un affichage pluriethnique institutionnel de la société, on peut se demander s'il existe des politiques de reconnaissance de la diversité. En outre, depuis 1981, l'administration n'adopte aucunement des politiques redistributives, qui viseraient à favoriser l'accès de certains groupes marginalisés à la culture, à mettre en place des politiques différentielles (enseignement dans les langues maternelles par exemple), à faire de la culture un outil de développement, etc.

La naissance des politiques culturelles dans les années 1990

Les premières réflexions sur la place à accorder à la culture dans le projet national naissent avec l'indépendance, autour de quelques acteurs et de quelques textes⁹. C'est surtout au tout début des années 1990 que l'on constate une grande effervescence avec l'organisation, le 10 novembre 1990, de la *First Annual Conference on Culture and the Arts* (première Conférence sur la Culture et les Arts) intitulée « Releasing National Creativity (Libérer la Créativité Nationale) » et, deux ans après, les 20 et 21 février 1992, d'une deuxième conférence, « Let's diversity reign, let's freedom flourish. Towards a culture policy for Belize (Laissons régner la diversité, laissons fleurir la liberté. Vers une politique culturelle pour le Belize) ». Ces deux rencontres sont suivies de la publication d'actes (*Releasing 1991, Let's diversity 1992*) qui reprennent les principales communications et font des recommandations sur les mesures à adopter (orientation des politiques, types d'institutions à mettre en place, définition de la culture). Au même moment est initiée une consultation nationale, « What the people said. A report on a culture policy for Belize (Que dit le peuple. Rapport sur une politique culturelle pour le Belize) »¹⁰ (*What the people said 1992*), qui vise à recueillir les attentes, propositions, expériences de la population. Ces initiatives sont portées par le National Arts Council, alors présidé par Lita Krohn, parfois qualifiée de « director of culture », et bénéficient du soutien

9. Ines E Sanchez., *Belize and its cultural identity. Crisis of a people in search of their national identity*, National Library Service, Belmopan, 1984. Pour une histoire des politiques culturelles dans les années 1970-80 voir Michael D. Phillips, *The history of attempts to formulate a national cultural policy in Belize*, University of North Florida, Interdisciplinary Conference on Belize, March 6, 1993 (photocopies disponibles aux Belize Archives, référence MC 2722).

10. *What the people said. A report on the countrywide consultations on a culture policy for Belize, March-June 1992*, Transcribed and prepared by Lita Hunter Krohn and the staff of the National Council, Bliss Institute, Belize City (Belize Archives MC-2519).

de SPEAR (Society for the Promotion of Education and Research, Société pour la Promotion de l'Éducation et de la Recherche), ONG à vocation culturelle et scientifique, et de l'UNESCO, qui accompagnera ces débats (personnel, outils théoriques, financement).

Néanmoins, tous ces projets sont abandonnés en 1993, en raison d'un changement de majorité politique : le PUP, People's United Party, associé à l'indépendance, laisse la place au UDP, United Democratic Party, qui s'évertue à faire échouer toutes les initiatives prises par son rival, sans que l'on voit émerger des propositions alternatives. Puis, avec le retour du PUP au pouvoir en 1998, les réflexions du début de la décennie s'incarnent dans la création d'une nouvelle structure, le National Institute of Culture and History¹¹ (NICH) en 1999, et du Museum of Belize, acté en 2000 et ouvert en 2002. Le NICH rassemble alors dans une même administration la direction des musées, l'Institute of Archaeology, l'Institute of Creative Arts et l'Institute for Social and Cultural Research nouvellement créé (voir le site Web de NICH : <http://www.nichbelize.org/>).

Les actes des grandes réunions du début des années 1990 et les documents d'archives ayant accompagné la naissance des politiques culturelles montrent tout d'abord que l'État bélizien en construction n'a jamais fonctionné de façon autonome, que ce soit par principe ou par nécessité : les organismes internationaux (principalement l'UNESCO), les ONG (notamment celles constituées sur une base ethnique) apportent capital humain et connaissances. Par ailleurs, les responsables de l'émergence de politiques culturelles ont des statuts extrêmement variés : certains incarnent les mobilisations pour l'indépendance des années 1970, d'autres la continuité du personnel dirigeant de l'administration coloniale à l'administration nationale, d'autres enfin l'ouverture du pouvoir à la périphérie géographique et aux « minorités ethniques ». Enfin, la divergence des prises de position est notable alors même que les acteurs en présence appartiennent à un même parti (le PUP), partagent un même objectif (mise en place de politiques culturelles), au même moment (début des années 1990). En ce sens, l'appareil étatique naissant est loin de constituer un tout unifié et homogène.

Ainsi, pour Said Musa, Ministre de l'Éducation, des Sports, de la Culture et de l'Information, priorité est donnée à une « culture de la liberté », qui vise à construire une « communauté nationale », favorisant « la plus entière expression de la bélizianité »¹². L'ethnicité n'a pas de place pour ce descendant de migrants palestiniens, qui fut un des principaux acteurs de la mo-

11. Ordinance No. 616, 1999 et NICH Act du 7 février 2000 (Laws of Belize), Archives of Belize.

12. *Let's diversity reign, let's freedom flourish. Towards a culture policy for Belize*, 1992, Proceedings of the Second Annual Conference on Culture and the Arts, 20-21 February, 1992. National Art Council, SPEAR, UNESCO, Belize (Belize Archives MC-2546, : 3, 4).

bilisation anti-coloniale, avant de devenir ministre puis premier ministre (de 1998 à 2008). La longue période de transition vers l'indépendance (*self-government* entre 1964 à 1981 qui laisse plus d'autonomie au pouvoir local) a de fait favorisé une certaine continuité de l'État, les leaders de l'indépendance étant progressivement cooptés par l'administration du *self-government*.

On observe également la présence d'acteurs comme Joseph Palacio, anthropologue, responsable de la branche bélizienne de l'University of the West Indies, lui-même garifuna et ayant écrit, entre autres résultats de recherche, de nombreux textes sur les Garifuna. Il appelle à ne pas réduire la culture à l'ethnicité. En donnant à la culture une définition plus large, englobant ethnicité, nationalité, rapport rural/ urbain, il associe les politiques culturelles à des enjeux de développement et d'égalité (Releasing 1991 : 2). L'« autre », le Garifuna ethnicisé, est désormais intégré à la nation ; pourtant, il ne parle pas en faveur de cette altérité ni au nom de cette « différence ». Le positionnement ethnique ne donne pas nécessairement lieu à un discours ethnique, en tous cas pas en termes « multiculturels ».

Dernier exemple parmi d'autres : Lita Krohn, directrice du National Arts Council, institution créée par l'administration coloniale, très active dans les mobilisations des années 1990 pour mettre en place une politique culturelle, membre de l'élite de Belize City, se situe dans une vision ethnici-sante du Belize, rappelant à l'envie que « l'histoire du Belize est l'histoire des Maya, des Européens, des Africains, des Indiens, des Chinois, des Garifuna, des gens du Moyen Orient et récemment de ceux d'Amérique Centrale » ou que telle pratique culturelle est garifuna, telle autre créole ou maya¹³. Dès lors, les politiques culturelles ont, pour elle, vocation à valoriser les groupes ethniques, dans une certaine vision paternaliste et enchantée de la société.

Il ne s'agit pas ici de trancher entre ces définitions contradictoires de la culture et des politiques culturelles allant du dépassement de l'ethnicité à sa relativisation et à sa glorification, mais bien plutôt de souligner l'absence de tout consensus au sein même de l'élite dirigeante et intellectuelle du PUP, au moment de la naissance des premiers projets d'instauration de politiques culturelles. La dimension « ethnique » de la culture ne faisait alors pas consensus, mais elle n'était pas polémique non plus. Elle « était là » (et incarnée par les acteurs eux-mêmes), comme une ressource disponible, à saisir ou pas, à la fois héritage colonial et horizon d'une nation en construction.

13. *Releasing National Creativity*, 1991: 5, Proceeding of the First Annual Conference on Culture and the arts, 10 November 1990. With an activities update to June 1991. National Arts Council and Curriculum Development Unit, Ministry of Education, June, Belize (Belize Archives MC-2472).

Le Musée du Belize : entre projets nationaux et héritage colonial

Au-delà de l'enthousiasme accompagnant l'indépendance et se reflétant dans les débats du début des années 1990 sur l'émergence d'une politique culturelle nationale, force est de constater la reproduction du récit colonial et du cadre culturel colonial, liée au maintien des rapports de pouvoir mais aussi à des enjeux pratiques (disponibilité des collections, ressources financières, etc.). C'est ce que nous essaierons de montrer à partir du cas du Musée du Belize, tiraillé entre l'héritage colonial d'une représentation ethnico-raciale de la société, l'influence du nouveau cadre multiculturel global et la volonté d'affirmer une identité nationale. Comment, en effet, en arrive-t-on à la création d'un musée national situé à Belize City, ancienne capitale coloniale, associée à l'élite créole, et non pas à Belmopan, capitale du Belize indépendant, non liée à un groupe ethnique particulier ? D'un musée exclusivement centré sur l'histoire coloniale, que la jeune nation condamne par ailleurs, et sur les vestiges mayas précoloniaux, complètement déconnectés de toute problématique contemporaine ?

La question d'un musée est évoquée par le PUP dès 1969 (PUP Manifesto, 1969-74), les leaders indépendantistes ayant bien conscience de la nécessité d'affirmer et de mettre en scène une « identité nationale ». Il faut néanmoins attendre le 1^{er} avril 1990 pour que soit créé le Department of Museum et février 2002 pour que le Musée du Belize (Museum of Belize) devienne une réalité. Dans les années 1980-90, plusieurs projets sont débattus dont la lettre d'informations *Newseum. Newsletter of the Department of Museums*¹⁴, créée en décembre 1991, rend compte. Le plus ambitieux d'entre eux est celui de Joan Durán, que Richard et Sally Price décrivent dans un article intitulé « Executing Culture. Musée. Museo, Museum ». « L'objectif en termes de construction d'une identité nationale du Musée du Belize a orienté les choix concernant le contenu des expositions. Les idéologues du People's United Party ont choisi de promouvoir l'unité nationale à travers une stratégie qui va à rebours des présentations centrées sur l'ethnicité, les langues et les phénotypes, considérées comme un héritage direct de la politique coloniale du 'divide and rule' »¹⁵. Catalan, fils de républicains espagnols, proche des mouvements de gauche latino-américains, Joan Duran a porté un projet ambitieux et original, marqué par une vision nationaliste et anti-coloniale. L'ethnicité y est considérée comme un héritage du « divide and rule », dans un discours tendant à surestimer la cohérence et l'efficacité de l'administration britannique au Belize, qui fut une colonie d'exploitation plus que de peuplement.

Avec le changement de majorité politique en 1993, le projet de Joan Duran est abandonné. Il lui est reproché son coût excessif, sa vision trop

14. Serial collections – Serials. Box 23. Archives of Belize.

15. Richard Price and Sally Price, « Executing Culture. Musée. Museo, Museum », in *American Anthropologist*, vol. 97, No.1. March, pp. 97-109, p. 102), 1995.

novatrice de la muséographie, son équipe de coordination composée exclusivement d'experts étrangers. Un retour à une conception plus « classique » du rôle d'un musée national est alors privilégié (conservation et présentation au public de collections), passant également par la mise en place de deux départements administratifs : le National Museum Council et le National Museum Planning and Executive Committee¹⁶.

Un nouveau projet est initié, à la fin des années 1990, qui maintient le musée à Belmopan, tout en modifiant radicalement son contenu. Alors que Joan Duran prônait un dépassement de la mise en scène ethnique dans une démarche artistique et nationale, les expositions visent désormais à présenter « les différents groupes ethniques du Belize soulignant leur contribution au mélange ethnique, donc dans les faits nous aurons, entre autres, des galeries Mestizo, Garifuna, Créole, Maya (contemporain), Mennonite (...) La galerie finale sera un module de type interactif pour ceux qui 'ne savent pas où se situer dans le melting-pot bélizien'¹⁷. Non seulement la population est divisée ethniquement, mais l'exposition aurait pour vocation de permettre à chacun de se situer dans « son » groupe ethnique. Néanmoins, si ces projets prônent bien une représentation multiculturelle, celle-ci ne sera pas confirmée par les pratiques : ces expositions seront à leur tour abandonnées.

Finalement le Musée créé en 2002 n'a plus grand-chose à voir avec l'ambition initiale de Joan Duran ni avec le projet « multi-ethnique » ultérieur prévu à Belmopan. Tout d'abord, une jeune archéologue créole est envoyée à Londres pour étudier la muséologie ; elle deviendra la première directrice du Musée. Ensuite, le musée se déplace de Belmopan à Belize City. Le siège de l'ancienne prison coloniale, propriété de la Central Bank of Belize, est devenu disponible : pourquoi alors investir dans un nouvel édifice ? Financièrement rationnel, ce choix n'en conduit pas moins à installer le Musée du Belize dans un bâtiment colonial, au cœur de l'ancienne capitale britannique, fortement associée à un groupe, la classe supérieure créole intégrée à l'administration coloniale. Parallèlement, il est prévu que le bâtiment de Belmopan, conçu initialement comme un entrepôt, serve de siège administratif du Musée et accueille des expositions « semi-permanentes » qui, de fait, ne verront jamais le jour¹⁸. Enfin, la première exposition (réellement) créée pour le Musée¹⁹ porte sur les groupes Maya, « mettant en lumière la culture des Maya anciens qui ont habité autrefois le Belize ». Cette exposition occupe encore aujourd'hui le premier étage du Musée du Belize ;

16. (*Newseum*, No. 11, Augst 1993).

17. Annual Report 2000-2001, Ministry of rural Development and Culture, ANR Box 7, No. 57, p. 14, Archives of Belize.

18. Annual Report 2000-2001, Ministry of rural Development and Culture, ANR Box 7, No. 57, Archives of Belize.

19. Annual Report, 2000-2001, Ministry of Rural Development and Culture, ANR Box 7, No. 57, p. 13, Archives of Belize.

elle présente de très belles pièces archéologiques qui tendent à renvoyer les populations maya à une histoire précoloniale au moment même où émergent des revendications territoriales basées sur l'autochtonie (voir plus loin). Récemment, une collection plus contemporaine a été ajoutée, donnant à voir, dans une logique folklorisante, les pratiques de chasse, vestimentaires, alimentaires, etc. des Maya. Cette première exposition rendait ainsi hommage aux populations Maya, tout en évitant de prendre position sur des enjeux contemporains (terres) et en désamorçant les revendications d'autochtonie ; les Maya sont certes représentés mais ils sont en dehors de l'histoire nationale et d'éventuelles politiques de reconnaissance ou de redistribution.

Quant au reste du Musée, outre des salles consacrées à la faune, à la flore et à la philatélie, il ouvre ses portes à une exposition sur « l'histoire du Belize ». Celle-ci occupe tout le rez-de-chaussée du Musée et fait la part belle à l'histoire coloniale (présence britannique, vie quotidienne, exploitation forestière) et aux mobilisations pour l'indépendance. La lettre d'informations *Newseum* nous permet de mieux comprendre la genèse de cette muséographie. Elle pose de façon récurrente la même question : comment constituer les collections du futur musée du Belize ? Devant l'absence de réponse, l'intérêt d'une exposition sur les Maya précoloniaux, alors que l'Institute of Archeology fonctionne depuis de nombreuses années et que les chantiers de fouilles ont largement bénéficié de la présence d'universitaires nord-américains, est évident. Les pièces archéologiques sont nombreuses, immédiatement disponibles et se trouvent à Belize City : la question des artefacts est résolue. Ce n'est pas le cas pour la constitution d'autres collections, ce qui oblige le Musée à faire principalement appel aux dons privés. Un *Museum Trust Fund* est créé, les donateurs sont remerciés dans chaque numéro de *Newseum*. La direction du Musée doit faire face à un problème pratique : elle ne possède pas de financement conséquent, et pas de véhicule non plus, situation qui facilite le recueil d'objets dans les alentours, c'est-à-dire dans la ville de Belize City. La liste des objets reçus est significative. Dans la rubrique histoire, on trouve des « vieux livres, vieux fers à repasser, des pots de cuisine en fer, des meubles en bois coloniaux, un attirail religieux et pharmaceutique, des bouteilles d'encre coloniales ». Autant d'objets qui illustrent la vie quotidienne des populations créoles, liées aux Britanniques, associées à l'exploitation forestière, résidant à Belize City.

Au-delà d'une manipulation consciente d'un groupe (les créoles), pour conserver le monopole de la représentation symbolique de la culture, il semble que les contraintes matérielles aient joué un rôle premier. Néanmoins, ces contraintes sont elles-mêmes le reflet d'une structuration hiérarchique de la société, héritée des rapports de force coloniaux. On l'a vu, les politiques culturelles et le projet de Musée n'ont jamais fait consensus ni suivi une logique linéaire et clairement définie. Pourtant, les options effectivement retenues ne sont pas tout à fait le résultat du hasard ; les contingences matérielles sont le reflet d'une hiérarchie socio-historique avec laquelle le gouvernement bélizien indépendant n'a pas pu rompre.

En définitive, l'étude de la mise en place de politiques culturelles au Belize nous permet de distinguer trois orientations. Tout d'abord, un affichage ethnique produisant une image « vendable » sur la scène internationale (tourisme, organisations internationales, biodiversité humaine et naturelle) mais qui cache une profonde hétérogénéité des discours au sein même des élites dirigeantes béliziennes. Ensuite, le maintien de structures socio-politiques et cognitives héritées du régime colonial, favorisant la reproduction du récit de la colonisation européenne et la domination d'un groupe, les créoles, sur les autres, suivant la logique du « divide and rule ». Enfin, une volonté de construire un appareil d'État solide, fut-il hégémonique et de tradition coloniale, basé sur une « identité nationale » unifiée, dans un contexte de reconnaissance de la différence, de globalisation et de circulation transnationale qui est souvent perçu comme le menaçant.

LES POLITIQUES FONCIÈRES FACE À LA DIVERSITÉ ETHNIQUE

La régulation de l'accès à l'espace fonde le rapport à la souveraineté (coloniale, impériale, nationale) et à la citoyenneté, qu'elle soit régie par des textes (citoyenneté formelle, en générale nationale) ou qu'il s'agisse de citoyenneté locale fondée sur des pratiques et des référentiels non normés (droits coutumiers). En contexte colonial, le rapport à la terre et au lieu (de résidence, d'exploitation), fonctionne comme médium pour exposer les registres d'appartenance et les hiérarchies associées. Les « politiques du lieu »²⁰ fournissent une grille de lecture qui informe sur le traitement de la différence.

Au Belize, il y a toujours eu des traitements différentiels dans l'accès au territoire et aux ressources qui s'y trouvent. Et si l'État bélizien se refuse aujourd'hui à le prendre en compte de façon explicite, ce sont des groupes organisés, en l'occurrence des Maya du district sud de Toledo, qui depuis une vingtaine d'années se sont appropriés le langage et les outils juridiques du multiculturalisme, exigeant du gouvernement qu'il leur reconnaisse des droits collectifs sur leur « terre-mère » (Maya Homeland). L'enjeu ici est de retracer cette généalogie complexe de la place de la différence – ici déclinée sur le critère « ethnique », maya – dans les politiques territoriales.

20. En anglais *locality* : Sarah Radcliffe, "Historias de vida de mujeres indígenas a través de la educación y el liderazgo. Intersecciones de raza, género y locación", in Valeria Coronel y Mercedes Prieto (coord.), *Celebraciones centenarias y negociaciones por la nación ecuatoriana*, Quito, Ministerio de Cultura/ FLACSO, sede Ecuador pp. 317-348, 2010; Akhil Gupta and James Ferguson, "Beyond 'Culture': Space, Identity, and the Politics of Difference Cultural Anthropology", in *Space, Identity, and the Politics of Difference*, Vol. 7, No. 1, pp. 6-23, 1992.

Une législation foncière tardive

L'histoire foncière moderne débute avec les premières lois (1872) qui cherchent à établir un rapport de force entre le gouvernement britannique et la douzaine de grandes familles de colons qui s'étaient réparties le territoire. Le gouvernement se réserve la souveraineté sur l'ensemble des terres non encore appropriées à cette époque, soit en gros la moitié sud du territoire colonial (Crown Lands, puis National Lands). Il se construit de la sorte un pouvoir de régulation et d'adjudication des terres aux groupes subalternes – non blancs – présents sur le territoire : les créoles, les Garifuna arrivés du Honduras au tournant du 19^e siècle (1802) et d'autres groupes de migrants (indiens « coolies », chinois, réfugiés mexicains), arrivés au cours du 19^e siècle.

Le cas des indiens Maya est spécifique à plus d'un titre. L'histoire officielle, coloniale puis indépendante, veut qu'ils ont été chassés du pays par les premiers colons qui repoussèrent leurs tentatives de résistance et s'installèrent alors sur un territoire « vide » et disponible pour l'exploitation forestière. Ce récit canonique omet de rendre compte des nombreuses rebellions et attaques maya qui sèment le trouble dans le pays jusqu'au 19^e siècle. Seul groupe originaire de la région au sein de ce territoire né de la mondialisation esclavagiste, la plupart des Maya en furent effectivement refoulés vers les régions voisines, appartenant aujourd'hui au Guatemala, d'où plusieurs vagues de migrants (re)vinrent s'installer dans le sud du pays à la fin du 19^e siècle. C'est donc en tant que « migrants » qu'ils s'installent à cette époque sur ces terres devenues entre-temps « terres de la Couronne britannique ». Mais c'est en tant qu'autochtones mayas, descendants des originaires du lieu, qu'ils réclament aujourd'hui leur autonomie territoriale. L'appellation « Maya » réunit des communautés aux langues et aux histoires parfois fort distinctes, mais qui se reconnaissent d'une même origine historique régionale. Les Maya sont les seuls, au Belize, à revendiquer des droits spécifiques en tant que groupe ethnique et culturel. En 2010 la population maya du sud du pays (mopan et kek'chi) est estimée à 28000 habitants, soit 9.2% de la population totale (303000 habitants), mais cette proportion s'élève à 61% dans le district de Toledo dont ils réclament une gestion autonome des terres.

À la fin du 19^e siècle, leur situation ne suscite que peu d'intérêt auprès des administrateurs. Les mentions mêmes de leur présence, et *a fortiori* de leur emprise foncière, sont rares, peu documentées, contradictoires d'un rapport à l'autre. Ainsi les lois foncières de 1872 établissent des « réserves indiennes » mais restent apparemment sans effet puisque leur création est à nouveau mentionnée dans la Crown Land Ordinance de 1886 et de nouveau proposée par le gouvernement local en 1888. En 1911, un rapport officiel ne mentionne aucune réserve indienne et proclame l'absence de toute population « native »²¹. Toutefois, en 1957, le rapport annuel de l'adminis-

21. *Land in Crown colonies and protectorates*, Colonial Office, march 1912, HMSO.

tration locale fait état de 12 réserves dans le district du Toledo « for indians only »²². Que s'est-il passé pendant ces quarante ans ? Pourquoi l'altérité indienne, mise en avant puis occultée, a-t-elle été de nouveau activée par l'administration coloniale ?

Les efforts pour gérer la différence n'ont jamais cessé

Le gouvernement colonial du Honduras britannique émet des régulations concernant les réserves indiennes en 1924, de nouveau en 1925 puis en 1928 et finalement en 1935, en reprenant à chaque fois les mêmes dispositions : les réserves sont des espaces de statut foncier « protégé », conditionné et justifié par le bien public ; elles sont sujettes aux décisions des « Commissioners of Lands and Surveys », qui en régulent les conditions d'accès (paiement annuel de droits), les limites, les superficies et même l'existence, se gardant notamment la possibilité de vendre ou donner en concession à des tiers sans compensation. Elles sont pensées pour contrôler et si possible restreindre l'agriculture indienne (de brûlis) jugée nocive pour le développement ; elles sont vues comme transitoires, avant que le développement ne transforme les indiens en paysans modernes et annule le besoin de traitement spécifique²³. Les « réserves indiennes » fonctionneraient comme un espace de transition et d'apprentissage à la propriété privée sous contrôle du gouvernement qui délivrerait peu à peu des titres en « lease » puis « freehold » (propriété privée). La prise en compte de la différence doit servir à sa propre disparition.

Les douze réserves créées sont théoriquement accessibles aux seuls indiens²⁴ moyennant paiements annuels, ce qui ne les empêche pas d'accéder à la propriété sur leurs parcelles dans la réserve ou d'obtenir des concessions ailleurs dans le pays²⁵. Pour Bolland et Shoman en 1977, les réserves étaient l'expression même du racisme colonial, pensées comme des espaces de confinement des « non-blancs » (Maya et Garifuna), des zones de citoyenneté limitée instituées pour leur interdire l'accès à la terre²⁶.

22. Ce même rapport mentionne d'autres figures territoriales d'attribution collective de terres : quatre « Réserves agricoles dans le district de Corozal » et six « Community farms » dans le district de Cayo. Il ne mentionne pas de réserves caribes ou garifunas.

23. Curtis G Berkey, *Maya Land rights in Belize and the history of indian reservations*, in Indian Law Resource Center, Washington, 1994.

24. Land Department, Annual Survey, rapport 1958 pour l'année 1957.

25. Land Department, Annual Survey, rapport 1960 pour l'année 1959.

26. Des dirigeants mayas actuels soulignent aux aussi la dimension essentiellement répressive des réserves qui étaient avant tout des instruments de contrôle de la population : « les réserves visaient surtout à contrôler la main-d'œuvre : restriction de la mobilité, restriction de l'agriculture » (entretien 10 juin 2011- Punta Gorda, Belize, Maya Leaders Alliance, Cristina Coq and Miguel Miss). Nigel Bolland and Shoman Assad, *Land in Belize, 1765 – 1871*, Kingston, University of the West Indies, 1977.

Quelques années plus tard, d'autres auteurs ont une lecture plus politique de ces options : « La politique des réserves doit aussi s'interpréter comme un élément de la lutte pour le pouvoir que se livraient l'administration coloniale et les grands propriétaires fonciers (...) L'administration coloniale cherchait à asseoir son autorité (...) Une origine ethnique commune dans une région donnée pouvait n'être au départ qu'une circonstance extérieure à la politique (foncière), elle devint par la suite une part essentielle de son application »²⁷. Consciemment raciste ou pas, la politique foncière au British Honduras est, de fait, « racialisée ». Elle s'inscrit dans une logique coloniale et/ou impériale bien décrite pour d'autres contextes comme le Laos²⁸, la Colombie britannique²⁹ ou la Malaisie³⁰, une logique qui consiste à s'appropriier du territoire et en exclure les subalternes grâce à une répartition inégalitaire des droits fondée sur des critères ethniques ; l'ethnicisation raciste est un des instruments les plus communs de cette exclusion dans la mesure où elle associe un collectif (habitants, résidents, paysans) à une identification ethnique (indienne) pour limiter ou conditionner son accès à l'espace.

Quelle qu'en soit l'idéologie sous-jacente à l'époque, les effets de ces politiques sur le terrain sont contrastés. Dans la pratique, la gestion foncière de ces « réserves » est changeante d'un village à l'autre, notamment en fonction des caractéristiques techniques des terres (selon qu'il s'agit de terres de culture, forêt, pâture, etc.). Elle articule des droits et des pratiques élaborés à divers niveaux : certains sont localisés et « réservés » à chaque village et le différencient du voisin (dans les façons de louer, prêter ou donner des terres par exemple) ; d'autres au contraire sont partagés et portent la marque d'une unité régionale³¹. La diversité était la règle et, avec le temps, elle s'est accentuée. « Quoi qu'il en soit, les terres des villages mayas sont aujourd'hui réparties et gouvernées selon un grand nombre d'arrangements fonciers définis localement, qui couvrent une large gamme allant d'un accès ouvert et contrôlé jusqu'à une privatisation effective des parcelles »³². Ces dispositifs complexes sont mal connus et mal perçus par l'administration coloniale qui peine à les maîtriser.

27. Carla Natalie Barnett, *The political economy of land in Belize, "Machete must fly"*, Mona, University of the West Indies, p. 110, 1991.

28. Christian Lund, "Fragmented sovereignty: land reform and dispossession in Laos", in *The Journal of Peasant Studies*, vol. 38, No.4, pp. 885-905, 2011.

29. David A., Rossiter, "Lessons in possession: colonial resource geographies in practice on Vancouver Island, 1859-1865", *Journal of Historical Geography*, No. 33, pp. 770-790, 2007.

30. Amrita Malhi, "Making spaces, making subjects: land, enclosure and Islam in colonial Malaya", *The Journal of Peasant Studies*, vol. 38, No. 4, pp. 727-746, 2011.

31. Joel Wainwright and Joe Bryan, "Cartography, Territory, Property: Postcolonial Reflections on Indigenous Counter-Mapping in Nicaragua and Belize", in *Cultural Geographies*, No. 16, pp. 153-78, 2009; Richard Wilk, *Maya People of Toledo: recent and historical land use. Appendices to the TMCC Petition to the Inter-American Commission on Human Rights against Belize*, 1997.

32. Shawn Van Ausdal, "Development and Discourse among the Maya of Southern Belize", *Development and Change*, Vol. 32, p. 584, 2001.

Dans les années 1950, le gouvernement semble opter pour la disparition progressive des réserves en supprimant les deux piliers – territorial et politique – qui soutiennent leur fonctionnement. Il prétend imposer d'une part l'appropriation individualisée des terres à l'intérieur même des réserves, et d'autre part la suppression des autorités traditionnelles dans cette région (les « alcaldes »)³³.

Pour ce faire, le gouvernement accorde un statut particulier aux réserves, tout en vidant ce statut de sa substance. Il ne reconnaît la différence que pour mieux l'invalider. Dans cette modalité des années 1950, la « politique de la différence » s'approche de l'indigénisme latino-américain qui promeut des politiques ciblées (éducation notamment) pour des groupes indiens afin de faciliter leur dynamique d'intégration dans la société nationale. Elle suscite auprès des élites indiennes l'opposition à ce qui est considéré comme une atteinte à l'autonomie des villages dans leur double « souveraineté », territoriale et politique. C'est en réaction à ces mesures que se crée le Toledo Maya Cultural Council (TMCC) dans les années 1970, une organisation maya régionale (regroupant acteurs kek'chi et mopan) créée pour lutter contre ce qui est perçu comme une érosion de la culture et de l'autonomie politique mayas dans le Toledo.

Cette situation confuse se maintient après la fin de la colonie. Le gouvernement autonome (*self government*) instauré en 1964 ne procède à aucun changement radical en matière de régulation territoriale. Des rapports et des directives se succèdent sans altérer profondément la structure agraire du pays. L'indépendance de 1981 ne marque pas non plus d'inflexion profonde en matière de législation foncière. Et la dernière grande loi de 1992 (National Lands act) confirme les *indians reservations*, avec les mêmes prérogatives pour l'État, les mêmes incertitudes pour les habitants³⁴. Elle ne modifie pas les grands équilibres ni les principes de légitimité foncière. La fiction (relative) des « réserves indiennes » se maintient hors de toute réalité précise, mais sans remettre en cause non plus l'existence de mécanismes localisés de régulation foncière qui échappent à tout contrôle de l'administration.

C'est sur un autre plan que se jouent les rapports de force entre les acteurs locaux et l'administration, celui de l'imposition d'un modèle de développement qui prétend dépasser les intérêts localisés et s'évaluer en termes de bénéfices économiques pour tout le pays. Et c'est bien dans ces années d'apprentissage de l'autonomie nationale (années 1980) que se multiplient les projets de développement portés par le gouvernement et financés par les institutions internationales (Toledo Small Farmers Development Project, Toledo Agricultural and Marketing Project). Ces projets cherchent à développer la petite agriculture mais autorisent également l'installation de grandes plantations et d'exploitations agroindustrielles et forestières sous

33. Moberg, op. cit.

34. Berkey, op. cit.

forme de concessions ou *leases* ; ils concèdent aussi des droits d'exploration pétrolière et des facilités pour la construction d'infrastructures (route), dans le district du Toledo et éventuellement sur des terres de réserves. Cette option « développementiste » suscite une très forte opposition et marque le début de l'organisation politique supra-villageoise dans la région.

L'internationalisation des mobilisations – Le multiculturalisme international

La mobilisation politique s'organise en opposition aux concessions agricoles et forestières délivrées notamment à des compagnies étrangères et qui sont interprétées comme une menace contre les communautés mayas du Toledo. Plusieurs organisations voient le jour dans la région même : le Toledo Maya Cultural Council (TMCC) « qui se forme dès la fin des années 1970 comme une organisation qui réunit Kekchi et Mopan contre ce qu'ils perçoivent comme l'érosion de leur culture, de leur territoire et de leur autonomie politique »³⁵ ; la Toledo Alcaldes Association créée, comme son nom l'indique, par les représentants officiels des communautés indiennes ; et finalement la Maya Leaders Alliance qui regroupe les organisations précédentes et d'autres qui travaillent dans l'éducation, la santé ou l'agriculture³⁶. Au début des années 1990, le TMCC reçoit le soutien actif de l'Indian Law Resource Center (ILRC), basé aux États-Unis, et s'insère dans les réseaux transnationaux de solidarité construits autour des associations et des scientifiques issus des réseaux de solidarité avec les peuples « natifs ». Ce positionnement marque un tournant dans l'argumentaire politique déployé, qui va désormais s'inscrire dans la logique et la terminologie des conventions internationales dont celle de l'OIT « sur les droits autochtones (about tribes rights) » en 1957 et 1991³⁷.

C'est ainsi que les organisations élaborent pour le Belize la notion de « Maya homeland », soit le territoire maya ancestral ou « terres communales » (communal land). C'est là une innovation majeure puisque jusqu'alors, comme on l'a vu, les « territoires » étaient gérés sous l'autorité de chaque village, suivant l'héritage colonial des « réserves indiennes » fragmentées. Cette innovation d'abord discursive et politique est ensuite large-

35. Van Ausdal, op. cit. p. 595.

36. Selon un de ses dirigeants (Miguel Miss) interviewé à Punta Gorda en juin 2011, « La Maya Leader Alliance se crea como respuesta táctica a la necesidad del diálogo (con el gobierno) sobre el tema de las tierras. No es una organización orgánica. Reúne a organizaciones ya existentes: Alcalde Association (Alcalde de Alcaldes), Kekchi Council, Kekchi Women Council, Julian Sho Center, Toledo Maya Cultural Council, Tumulkin, etc. Todos comparten ciertos acuerdos, comparten sus posturas sobre el tema de "land" aunque puede haber desacuerdos tácticos ».

37. Indigenous and Tribal Populations Convention, Convention 107 of 1957, Indigenous and Tribal Peoples Convention in independent countries, Convention 169 of 1989 (entrée en vigueur 1991).

ment diffusée dans les villages et consignée dans un ouvrage militant qui constitue la base de l'argumentaire territorial : l' « Atlas maya, la lutte pour préserver le territoire maya dans le sud du Belize (Maya Atlas, the struggle to preserve maya land in southern Belize) »³⁸, présenté comme le premier atlas co-produit avec les communautés concernées, qui réclame – et cartographie – un territoire communal de 500 000 acres. « L'Atlas maya de 2009 est une cartographie communautaire, réalisée en collaboration avec la Society for the Study of Native Arts and Sciences et le UC Berkeley GeoMap Group. Il couvre 42 communautés mayas du sud du Belize »³⁹.

Une autre innovation consiste à positionner les revendications territoriales dans le champ des Droits de l'Homme et à ouvrir ainsi de possibles recours devant les instances juridiques internationales spécialisées (Cour interaméricaine des droits de l'homme, CIDH).

La spécificité indienne du Toledo devient un combat pour la reconnaissance des droits des autochtones. Ce virage s'accompagne de nouvelles façons de penser le rapport à la terre et de construire les légitimités territoriales. Avec l'appui de l'ILRC et notamment de Jim Anaya⁴⁰, avocat spécialisé aujourd'hui Rapporteur spécial de l'ONU pour les peuples autochtones, les Maya du Toledo intentent des actions collectives et des actions en justice, d'abord au Belize (Supreme Court of Belize, 1997) puis à la CIDH (2004) sans résultat probant. En 2007, ils déposent une autre plainte devant la Cour Suprême pour atteinte aux Droits de l'Homme (insécurité foncière) dans le cas de deux communautés mayas (mopan Sta Cruz et kek'chi Conejo), résolue à leur faveur sans pour autant définir les modalités d'exercice de la décision. Le dossier est alors porté devant la CIDH qui statue à nouveau en faveur des communautés maya en juillet 2013, mais là encore sans préciser les possibles modalités d'application de la décision.

Aujourd'hui « la différence » a changé de camp, elle est en quelque sorte « retournée » par les acteurs et revendiquée sous un tout autre mode. Les « réserves indiennes » connaissent depuis une vingtaine d'années une re-signification réalisée suite aux efforts conjugués des militants mayas du Toledo et des associations internationales de solidarité qui les soutiennent. Ainsi, au Belize comme en Nouvelle Calédonie⁴¹, la réserve fut d'abord l' « expression spatiale d'un déni de citoyenneté et de souveraineté (qui

38. (TMCC) Toledo Maya Cultural Council and Toledo Alcaldes Association. 1997. *Maya Atlas. The struggle to preserve maya land in southern Belize*.

39. (TMCC) op. cit.

40. Qui a également porté avec succès les revendications des Saramaka au Surinam, Richard Price, *Peuple Saramaka contre État du Suriname. Combat pour la forêt et les droits de l'homme*, Collection Esclavages, Karthala-CIRESC, IRD, Paris, 287 p. 2012.

41. Jean-Pierre Jacob et Pierre-Yves Le Meur (dir.), *Politique de la terre et de l'appartenance. Droits fonciers et citoyenneté locale dans les sociétés du Sud*, Paris. Karthala, p. 41, 2010.

s'est peu à peu transformée en un 'entre-soi' social et culturel (et) qui à partir des années 1950 fut utilisée comme base arrière de la revendication » (Kanak en Nouvelle Calédonie, Maya au Belize). Espaces assignés, espaces protégés, espaces subordonnés, les réserves ne peuvent être abordées que dans leur ambivalence fondatrice. Dès leur création au Belize, les autorités coloniales les pensaient sur un mode probablement plus complexe qu'on peut le croire aujourd'hui. On le voit notamment dans la déclinaison qu'ils en font à la fin du 19^e siècle : aux réserves indiennes s'ajoutent les réserves *caribs* (*garifuna*), les réserves agricoles et les réserves naturelles. C'est tout le territoire qui est pensé, réfléchi, attribué aux uns ou aux autres en fonction des possibles usages que les bénéficiaires en feront. Un territoire certes fragmenté, toujours contrôlé, mais de façon organisée – selon les critères de développement de l'époque. Dans cette organisation, la qualification ethnique des acteurs territoriaux (« indiens » ou « caribs » aux côtés des « paysans » ou « agriculteurs ») occupe une place importante mais elle n'est pas la seule.

CONCLUSION

En définitive, contrairement à de nombreux pays en Amérique, on n'observe pas de « tournant multiculturel » dans l'orientation des politiques culturelles et foncières au Belize ; la diversité ethnique est reconnue, voire valorisée, mais ne fait pas l'objet de mesures différentielles spécifiques⁴². Nous avons montré que cette situation était liée, tout d'abord, à l'existence de politiques de la différence bien avant l'adoption généralisée du multiculturalisme dans les Amériques dans les années 1980-90. Replacer les débats contemporains sur les politiques multiculturelles au Belize dans leurs généalogies historiques des 20^e et 19^e siècles nous a permis de mieux comprendre les ruptures mais aussi les continuités entre régimes coloniaux et nationaux.

Utilisant les ressources de la globalisation et interpellant l'Etat-nation, les revendications territoriales contemporaines s'inscrivent – tout en la réinterprétant – dans une histoire de gestion racialisée du territoire héritée de l'époque coloniale. De même, au-delà des multiples options envisagées (dépassement de l'ethnicité, mise en scène de la diversité), le Musée du Belize rend compte finalement de la permanence des structures coloniales dans le projet national, en termes de reproduction – qu'elle soit assumée ou contrainte – des hiérarchies ethnico-raciales (domination des créoles).

Par ailleurs, l'appréhension du « divide and rule » britannique doit également être replacée dans le contexte bélizien des années 1960-80, forte-

42. Voir également le recours aux catégories ethniques dans les recensements qui ne semble pas se traduire dans des politiques à fondement ethnique. (Cunin, Hoffmann, op. cit.).

ment marqué par les mobilisations – parfois radicales – pour l'indépendance mais aussi par l'influence des décolonisations en Afrique et dans la Caraïbe, par les revendications sociales et citoyennes aux Etats-Unis et en Europe (mouvement pour les droits civiques, manifestations de 1968) et par la révolution cubaine. Le projet de musée de Joan Duran, les analyses sur la répartition agraire de Nigel Bolland et Assad Shoman construisent un projet national intégrateur basé sur l'opposition à un modèle stéréotypé du « *divide and rule* » ; celui-ci est alors présenté comme une politique cohérente qu'il n'a sans doute jamais été. Dès lors, l'ethnicité tend à être associée à un passé colonial avec lequel il faut rompre et rend d'autant plus problématique une politique qui serait explicitement élaborée en termes ethniques.

Enfin, le cas du Belize nous montre que, pour les membres du gouvernement dans les années 1960-80, la priorité est la construction d'un État-nation idéalement cohérent et unitaire. En ce sens toute politique ethnique est perçue comme une menace, risquant d'affaiblir un projet national déjà fortement mis à mal par l'absence de marché interne, le manque de capital humain, la corruption politique, les revendications du Guatemala sur le Belize, etc. Le défi du Belize est de consolider un modèle d'État-nation hérité du 19^e siècle alors que ses habitants agissent « dans leur siècle », le 21^e, c'est-à-dire une époque d'affirmation politique des différences ethniques et des appartenances transnationales (Maya et mestizos circulant au Belize, au Guatemala et au Mexique, Garifuna s'identifiant à une communauté transnationale en Amérique centrale).

Cunin Elisabeth, Hoffmann Odile

Le Belize, une société pluriculturelle sans politiques
multiculturelles

In : Agudelo C. (coord.), Boullosa Joly M. (coord.).

Paradoxes et ambiguïtés des politiques multiculturelles

Problèmes d'Amérique Latine, 2014, 92, p. 91-109

ISSN 0765-1333